

## Aménagement du territoire

# Développement durable du territoire : pour le bien de la société, de l'économie et de l'environnement



1. La SIA exige que la séparation entre zones constructibles et non constructibles soit systématiquement respectée afin de **protéger le paysage et la biodiversité**.

2. **L'urbanisation vers l'intérieur** voulue par la première étape de la révision partielle de la LAT doit se concrétiser en tenant compte des exigences sociales et écologiques, et permettre une protection raisonnable contre le bruit.

3. L'aménagement du territoire doit impérativement s'articuler autour de la **protection du climat**, de **l'utilisation sobre des ressources** et de **l'adaptation au changement climatique**.

L'aménagement du territoire est une intervention ciblée sur l'espace dans lequel coexistent la société, l'économie et l'environnement dans son ensemble. La SIA milite pour un développement urbain et paysager exigeant, socialement acceptable et économe en ressources ainsi qu'une planification des transports adaptée et respectueuse de l'environnement. C'est à ces conditions qu'il sera possible de répondre aux multiples enjeux à incidence spatiale : changement climatique, perte de biodiversité, pression et mutations démographiques, pénurie de logements, hausse des loyers et mitage du territoire. Pour ce faire, il est impératif de créer des conditions-cadres légales, culturelles et architecturales favorables et d'impliquer la société afin que ces évolutions soient adoptées.

Actrice majeure du secteur de la construction, la SIA place la qualité du milieu naturel et bâti au centre de son action. Elle souhaite mettre à profit son expertise pour encourager une densification harmonieuse, écologique et socialement responsable et enrayer l'expansion des activités de construction au détriment de précieuses terres arables. La SIA fait partie du groupe de pilotage de l'Initiative paysage et s'engage, à ce titre, en faveur d'une amélioration de la qualité paysagère et architecturale et de la préservation d'un principe fondamental de l'aménagement du territoire suisse, soit la stricte séparation entre zones constructibles et non constructibles.

## Thèmes et projets de la législature 2019–2023

## Qualité de vie et protection du paysage

En tant que membre du groupe de pilotage de l'Initiative paysage, la SIA appuie la revendication portée par l'initiative d'endiguer la construction hors des zones à bâtir afin de préserver le paysage, la biodiversité et les surfaces de cultures intactes. La SIA s'emploie également à faire avancer l'urbanisation vers l'intérieur pour stopper le mitage territorial.

- Depuis le début des délibérations au Conseil national et au Conseil des États sur la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2019, la SIA a déposé – seule ou conjointement avec d'autres associations professionnelles suisses (FAS, FSAP et FSU) – de nombreuses prises de position à l'échelon national et ainsi renforcé son positionnement.
- Après l'adoption de la première révision partielle de la LAT, la SIA est restée active et a déployé ses efforts pour soutenir le développement urbain vers l'intérieur et l'utilisation sobre des surfaces et des ressources. Dans une prise de position rédigée en 2021, elle s'est par exemple prononcée en faveur de la pratique dite de la fenêtre d'aération exigée par la motion Flach (16.3529) et donc d'une révision de la réglementation en vigueur sur la protection contre le bruit dans la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
- En 2023, la SIA s'est prononcée contre l'initiative parlementaire visant à modifier la loi fédérale sur les résidences secondaires (20.456).

### Nous poursuivons nos efforts

## Des processus politiques de longue haleine

La SIA suit de près les dossiers politiques en cours et met son expertise pluridisciplinaire à contribution au sein de diverses organisations défendant la vision d'un développement territorial durable en Suisse.

- La deuxième étape de la révision partielle de la LAT et la révision de la LPE sont entrées dans une phase décisive. La SIA continuera de plaider pour un aménagement durable du territoire, notamment au travers de prises de position ciblées.
- La SIA poursuit diverses collaborations en matière d'aménagement du territoire, entre autres : le Projet de territoire Suisse 2050, la table ronde consacrée à la pénurie de logements (Office fédéral du logement), le Réseau Développement territorial (EspaceSuisse) et le Forum Raumwissenschaften (CUREM).
- La SIA entend mettre en place une offre de conseil destinée aux communes, conjointement avec d'autres acteurs de l'aménagement du territoire, afin de soutenir la mise en œuvre pratique de ses revendications politiques.

### Pour toute question, contactez :



## Josef Adler

Responsable Aménagement du territoire  
[josef.adler@sia.ch](mailto:josef.adler@sia.ch)  
 +41 (0)44 283 15 87

### Faits et chiffres clés

**40 %** des surfaces construites se situent hors des zones à bâtir

**618 000** bâtiments se situent hors du milieu bâti

### Surface habitable par personne :

1980 = **env. 34 m<sup>2</sup>**

2021 = **env. 47 m<sup>2</sup>**

**4,4** personnes/ménage en 1965

**2,19** personnes/ménage en 2021

### Informations complémentaires

[www.sia.ch/fr/politique/amenagement-du-territoire](http://www.sia.ch/fr/politique/amenagement-du-territoire)

- Prise de position sur la LPE (en allemand)
- LAT 2 : prise de position sur le contre-projet à l'Initiative paysage, sept. 2021 (en allemand)
- LAT 2 : prise de position sur le projet du Conseil des États de juin 2022
- Document de position sur le paysage